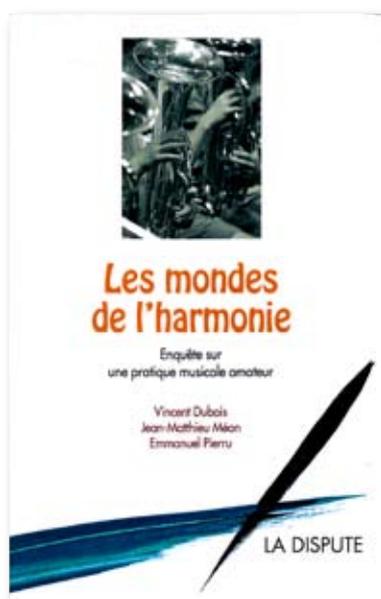




Notes de lecture

Les Mondes de l'harmonie

enquête sur une pratique musicale en amateur



Les Mondes de l'harmonie, enquête sur une pratique musicale en amateur, par Vincent Dubois, Jean-Mathieu Méon et Emmanuel Pierru. Editions La Dispute (2009), 305 pages - 28 euros

Les harmonies ne sont que rarement l'objet du regard sociologique. Pratiques musicales collectives et rurales profondément déconsidérées et très fragilisées par les mutations de société, elles ont pourtant su résister à leur disparition annoncée. Trois chercheurs – Vincent Dubois, Jean-Mathieu Méon et Emmanuel Pierru – ont effectué une enquête approfondie, parue sous le titre : *Les Mondes de l'harmonie, enquête sur une pratique en amateur*. La Lettre d'Echanges a estimé utile de s'en faire l'écho tant les liens entre ces "musiques" dont l'origine remonte aux débuts des mouvements d'éducation populaire et les municipalités sont étroits. Une question aussi : quel sera l'avenir des harmonies ?

LES HARMONIES, pratiques musicales populaires des instruments à vent liées au mouvement orphéonique du 19^e siècle, font l'objet d'une parole nostalgique dès 1900. Leur idéologie a deux sources, celle de promouvoir la connaissance du répertoire savant et de faire partager le plaisir de l'écoute et de la pratique de la musique dans les campagnes, d'une part et, d'autre part, porter une mission « de socialisation, de promotion du civisme, de l'esprit collectif et de la discipline qui, à l'instar des sociétés sportives avec lesquelles ils sont parfois en concurrence, font des orphéons des structures d'encadrement des classes populaires, dans leurs visées moralisatrices, de fixation de la main-d'œuvre ou encore d'édification politique ».

Le premier objectif n'a plus lieu d'être, le disque et Internet mettant à portée de tous tous les répertoires. Le second, en revanche, continue d'animer en profondeur l'esprit des harmonies qui, si elles sont fragilisées par les mutations sociétales contemporaines, ont su garder une certaine assise, en particulier sur les territoires du Nord, de l'Est et du Centre. Ainsi, la Confédération musicale de France fédère aujourd'hui 3 510 ensembles dont 2 606 harmonies (les autres étant des fanfares ou des batteries-fanfares), soit 100 000 musiciens (chiffres de 2002).

Comment expliquer la résistance des harmonies dans le monde contemporain ? Telle est l'interrogation centrale de l'enquête. Ces pratiques populaires (mais de moins en moins), masculines (mais en voie de féminisation), rurales (mais migrant de plus en plus vers les centres urbains) et dont l'objet premier est la socialisation plutôt que la musique pour elle-



même (là encore, une “musicalisation” tend à s’opérer,) cultivent une « autarcie » esthétique qui les imperméabilise contre le mépris dans lesquelles les tiennent les représentants de toutes les autres musiques, qu’elles soient savantes ou “populaires”. Elles se maintiennent en raison même de ce que les auteurs de l’étude appellent leur « encastrement » dans le monde social et familial de leurs musiciens.

« La relative clôture sur le groupe des pairs compte ainsi parmi les conditions qui permettent d’atténuer les effets du jugement culturel légitime [toujours défavorable à leur égard] et, dans une certaine mesure, d’“oublier la domination” au profit d’une relative autarcie culturelle. [...] L’immersion de la musique dans la vie sociale fait de l’intégration sociale une condition préalable à la pratique, et constitue en retour la pratique musicale en instrument de l’intégration sociale. » Leur avenir dépendra donc de leur capacité à faire perdurer leur retrait par rapport aux mondes culturels officiels mais aussi à celle d’adapter leurs fonctionnements (recrutement, formes de sociabilité, répertoire...) dans une société radicalement autre.

Par ailleurs, les harmonies – l’étude parle de « zone franche » – perdurent aussi parce qu’aucune forme commerciale ou savante (sauf quelques formations militaires) ne leur font concurrence, etc. Mais comment réinvestir ce lien fusionnel entre sociabilité et musicalité dans un monde qui ébranle les trois piliers de la vitalité des harmonies, « le localisme, le familialisme et la sociabilité directe ». Ou encore : « Comment se maintient une forme culturelle quand les conditions sociales qui ont favorisé son développement ont largement disparu ? »

Culture “dominée”. Exclue des valeurs esthétiques des classes dominantes lesquelles ont accordé aujourd’hui une certaine légitimité esthétique même à des expressions autrefois peu considérées (musiques actuelles, traditionnelles, du monde...) mais jamais aux harmonies, « la musique d’harmonie occupe dans l’espace culturel la position dominée d’une forme culturelle très peu légitime. » De ce point de vue, d’ailleurs, il est significatif qu’elle n’est l’objet d’aucune attention de type patrimonial

et/ou artistique alors même que les harmonies constituent l’un des grands témoins des mouvements d’éducation populaire depuis leur source, au lendemain de la Révolution française.

Donc une forme dominée. A quoi il faut ajouter : une pratique dominée qui se moque de l’être, voire s’en enorgueillit, car « les logiques et jugements des institutions de la musique légitime ne forment pas nécessairement le principal horizon pratique et symbolique des orchestres et de leurs musiciens ».

L’éthique de l’harmonie. *Les Mondes de l’harmonie* offre une somme impressionnante d’informations sur le fonctionnement de ces pratiques musicales en amateur, notamment quant à leur lien souvent étroit avec les élus municipaux mais aussi avec les écoles associatives dont les harmonies sont souvent l’origine, etc. Toutes les caractéristiques montrent, à des degrés divers, que ces mondes font primer la *socialité* sur la *musicalité*, cherchant plus à former des *bons citoyens* que des *bons musiciens*. Là précisément réside leur excellence.

Quel que soit l’esprit général de chaque formation, qu’il soit laïc ou confessionnel, qu’il porte un héritage militaire et un esprit associatif, « on retrouve dans leur éthique syncrétique toujours peu ou prou les mêmes éléments : célébration des vertus du mélange social et générationnel, revendication d’une fonction d’apprentissage des règles de la vie sociale par la pratique collective, valorisation du civisme, du désintéressement et du dévouement, attachement au lieu. » Presque un programme électoral...

Dans ces orchestres, dit un président d’harmonie, « on ne dit pas “toi, t’es trop nul, on ne te prend pas”. Ceux qui veulent venir, ils viennent ; et puis on essaie de faire avec les gens qu’on a ? » Ou un autre : « Les orchestres de village, c’est sûr qu’il faut se boucher les oreilles quand on les écoute ! Ça je suis tout à fait d’accord. Mais si au moins ils arrivent à drainer quelques jeunes ! C’est ça aussi qu’il faut voir. » Analyse des sociologues : « Les harmonies fondent leur légitimité sur leur capacité à accueillir tout le monde [...] dans une vision des orchestres explicitement référée à une vision du monde social où “chacun a sa place”. »

Comme si... *Leitmotiv* de l'enquête : les harmonies relèvent d'une pratique musicale « encastree », entièrement imbriquée avec les autres aspects de la vie sociale de ses pratiquants. « La pratique musicale des harmonies procède de relations sociales autant que l'inverse. » En revanche, les pratiques légitimes sont liées à une conception stipulant l'extériorité de l'art par rapport à la vie "normale" : la pensée de l'autonomie de l'art « conduit à ce que les "choses de l'art et de l'esprit" soient organisées séparément des "choses de la vie". [...] Permettant de faire *comme si* les goûts et pratiques culturels trouvaient leur fondement dans le ciel pur de l'esthétique, sans rapport avec les structures et relations sociales, et conférant à certains d'entre eux une "noblesse" les opposant au "vulgaire", c'est une telle séparation qui rend possible les stratégies de distinction qui font de la culture un marqueur du statut social. »

En précisant que l'art légitime fait *comme si* il était sociologiquement indéterminé, l'étude indique qu'en réalité, les pratiques de l'harmonie ne sont pas plus "encastrees" que les pratiques légitimes. Elles le sont autant les unes que les autres, simplement le lieu de leur encastrement diffère. Avec cette conséquence que tirer "vers le haut" les harmonies revient tout simplement à les nier (l'inverse étant également vrai : "populariser" l'art légitime en nierait l'encastrement social spécifique et donc sa nature même...). Le plus simple est donc d'attendre que le niveau dans la hiérarchie sociale des pratiquants des harmonies s'élève jusqu'à ce que le *comme si* passe de l'illusion (l'étude note crûment qu'aux yeux des mondes de l'harmonie, les adeptes des musiques savantes « se la pètent »...) à l'intime conviction. Un processus d'ailleurs largement à l'œuvre et que semble confirmer le succès croissant d'autres formes d'harmonies et de batteries-fanfars étrangères à la tradition orphéonique, les batucadas et les brass-bands.

Il y a ainsi une contradiction insoluble dans la perspective de rehaussement de l'excellence musicale des harmonies que les auteurs décrivent avec une grande finesse : le dilemme entre repli ou rénovation que subissent aujourd'hui ces orchestres est en partie dû aux « hésitations

des politiques à destination des cultures populaires. Comment en effet trouver l'équilibre entre le respect des spécificités d'une pratique – au risque de l'entretien d'une position de relégation voire de disparition – et sa valorisation qualitative et esthétique – au risque de l'imposition à cette pratique des règles et logiques d'une culture institutionnelle légitime à laquelle elle est largement étrangère ? »

Vers une reconnaissance ? L'un des enseignements majeurs de cette étude est qu'il existe (encore) des pratiques esthétiques fondées sur des valeurs autres que celles placées sous l'égide de la distinction et/ou de la réussite sociale, de l'excellence et/ou du succès commercial. On peut certes les juger esthétiquement peu intéressantes et leurs pratiquants en conviennent eux-mêmes. Il n'empêche qu'*elles sont* et qu'il est triste d'avoir à penser qu'il faudra bientôt dire : *elles ont été*. Faut-il, par la professionnalisation de l'encadrement de ses pratiques, les faire accéder aux normes de la culture légitime ? « Est-ce rendre justice aux cultures "dominées" de ne les considérer que sous l'angle de la domination, leur déniaient toute possibilité d'existence autonome et leur imposant finalement le point de vue dominant ? »

L'enquête *Les Mondes de l'harmonie* n'entrevoit pourtant pas d'autre solution : l'avenir des harmonies le plus probable sera « une recomposition en faveur des composantes les plus proches du pôle légitime », mais cela supposerait « l'investissement d'agents de légitimation externes [...]. Pour l'heure, ces corps intermédiaires prêts à étendre le champ de la légitimité culturelle à un certain nombre d'harmonies proches du "pôle légitime" ne se sont guère manifestés. »

Mais ne serait-il pas temps, tout au contraire, de reconnaître la légitimité particulière de « l'éthique des harmonies » et de leurs pratiques « associationnistes » ? Cela n'est-il pas le sens même du passage de la démocratisation – l'imposition à tous de l'éthique de l'excellence propre à la culture légitime – à la démocratie culturelle : respecter l'ensemble des pratiques esthétiques dans leur diversité même ?

Vincent Rouillon